



Auvers-le-Hamon

N°AP-04-2026

**PROCES-VERBAL DE PRISE DE POSSESSION DU BIEN SANS MAITRE
SITUE 10 RUE D'ERVE**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) notamment ses articles L1123-1 et L1123-2,

Vu le Code civil, notamment son article 713,

Vu la délibération en date du 03 novembre 2025 décidant de l'acquisition de plein droit du bien sans maître situé « 10 rue d'Erve à AUVERS-LE-HAMON », implanté sur les parcelles cadastrées AB 0172 (contenance : 05a 18ca) et AB 0173 (contenance : 02a 67ca).

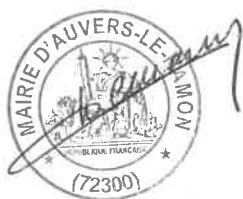
Je, soussigné, Monsieur Jean-Louis LEMAITRE, Maire de la commune d'AUVERS-LE-HAMON :

CONSTATE que l'immeuble précité revient de plein droit à la commune d'AUVERS-LE-HAMON.

En foi de quoi j'ai dressé le présent procès-verbal.

Fait à AUVERS-LE-HAMON,
le 9 janvier 2026

Le Maire,
Monsieur Jean-Louis LEMAITRE
(signature)



Nota :

Le présent procès-verbal sera :

- Publié au fichier immobilier
- Affiché en mairie pendant un délai de 2 mois
- Affiché sur l'immeuble dont s'agit pendant un délai de 2 mois

 Mairie d'Auvers-le-Hamon - 5 place de la mairie - 72300 Auvers-le-Hamon

 www.auverslehamon.fr  mairie@auverslehamon.fr  02 43 95 31 13